

MAIRIE DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE

Bricqueville la Blouette le 18 MARS 2020 à 9 h 30

Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de COVID- 19, de son accélération et suite aux décisions prises par le gouvernement, la commune de Bricqueville la Blouette à adapté les mesures à prendre.

Nous allons donc assurer la continuité des services essentiels.

Sont considérés comme services essentiels les services suivants :

REGLEMENT DES FACTURES : Nous allons assurer le règlement des factures

CCAS: nous allons recenser les personnes âgées, les personnes isolées vulnérables et en fonction de nos moyens humains leur proposer des services.

ÉTAT CIVIL : nous allons assurer la gestion des décès et la gestion administrative des élections municipales.

Pour les personnes qui ne sont pas raccordées à internet : des attestations de déplacement dérogatoire sont à votre disposition à la mairie.

L'accueil de la mairie est fermé au public,

L'accueil téléphonique est assuré au 02 33 45 30 12 le lundi de 9h30 à 11 h ,
autrement appeler le 07 83 95 10 16 c'est le numéro du Maire jusqu'au Dimanche 22 mars 2020 .

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces mesures visent à réduire fortement les déplacements des personnes pendant la période de 15 jours à venir afin de limiter la transmission du virus entre les individus et limiter sa propagation.

ELECTION DU NOUVEAU MAIRE

Mise en place du nouveau conseil et élection du nouveau Maire et des adjoints. Dimanche 22 mars 2020 à 11h. Cette élection se déroulera à huis clos.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation et, le cas échéant, de l'adaptation de ces mesures.

Le Maire : Claude PERIER